

Réf: Dossier N° 081028

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « UNION TECHNOLOGY COTE D'IVOIRE » en abrégé « UTCl »

Siège social Abidjan, Cocody, COCODY ANGRE 9E TRANCHE,
DERRIERE L'IMMEUBLE CGK, , Lot 1079, Ilot 47

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/02/2022 , et enregistrés au CEPICI le 11/02/ 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « UNION TECHNOLOGY COTE D'IVOIRE
» en abrégé « UTCl »

Objet : - TELECOM ET INGÉNIERIE,
- BTP,
- TRAVAUX INFORMATIQUES ET MAINTENANCE,
- PRESTATION DE SERVICES DIVERS. Et pour la réalisation de l'objet social :
- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, COCODY ANGRE 9E TRANCHE,
DERRIERE L'IMMEUBLE CGK, , Lot 1079, Ilot 47

Dirigeant(s) : M COULIBALY DOMEHIN LANZENY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-01230 du 23/02/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°07301/GTCA/RC/2022 du 23/02/2022

